**PAR COURRIEL**

Terrebonne, le 22 août 2023

Madame-Monsieur (Nom du ou de la député·e)

Député-e de (nom de la circonscription)

**Objet : Demande de modification majeure du projet de loi no 15**

Monsieur/Madame Nom du ou de la député·e,

Je vous écris en tant que titre d’emploi, membre de l’Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS). Par la présente, je vous demande d’utiliser votre rôle de député·e pour changer en profondeur le projet de loi no 15 (PL 15), Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace.

Je considère que les mesures proposées dans le PL 15 affecteront de manière négative l’accessibilité et la qualité des soins et des services publics, coûteront plus cher aux contribuables et détérioreront la qualité de mon environnement de travail ainsi que de celui de mes collègues.

Tout d’abord, l’ouverture à la privatisation des soins de santé et des services sociaux est très préoccupante car cette dernière ne devrait jamais être la solution à nos problèmes systémiques. La privatisation favorise l'inégalité d'accès aux soins, renforce les iniquités sociales et gruge les ressources disponibles pour que notre système public puisse remplir adéquatement sa mission. Si l’on veut offrir de meilleurs soins et services à l’ensemble de la population, nous devons donner au réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) les ressources financières actuellement détournées vers le secteur privé.

De plus, le déficit démocratique inhérent au projet de loi no 15 est alarmant. En excluant les travailleur·euse·s des instances décisionnelles, ce projet nuit à la prise en compte des connaissances et de l'expertise de ceux et celles qui sont au cœur du système. Les salarié·e·s du RSSS devraient être consulté·e·s activement dans l'élaboration des politiques qui les affectent directement car il·elle·s possèdent une connaissance approfondie de la réalité sur le terrain.

Je tiens également à dénoncer la centralisation excessive proposée par le PL 15, laissant très peu de pouvoirs réels à des paliers autres que celui de la haute direction de l’agence Santé Québec, qui retire des outils essentiels et fondamentaux de la gestion de proximité, dont la négociation des matières locales au sein des établissements. Dans sa forme actuelle, le projet de loi imposerait une gestion encore plus éloignée du terrain, l’uniformité des pratiques de travail sans égard aux spécificités des milieux et des régions ainsi que des indicateurs de performance irréalistes. Pour toutes ces raisons, c’est la capacité de nos régions à répondre adéquatement aux besoins spécifiques de leur population qui est menacée.

Enfin, je déplore que cette centralisation excessive contenue dans le projet de loi mette à mal le droit d'association. Après un premier maraudage qui couvrirait l’ensemble du réseau, les unités de négociation deviendraient d’une telle ampleur – tant en nombre de membres qu’en territoire couvert – qu’il deviendrait impossible pour les personnes salariées de changer de syndicat. Il s’agit là d’un enjeu démocratique majeur. Le droit des travailleur·euse·s à se syndiquer et à être représenté·e·s de manière juste et équitable est un pilier de notre démocratie. Restreindre ce droit fragilise notre tissu social et affaiblit la voix collective des salarié·e·s du RSSS.

Je suis persuadé·e que votre engagement envers vos concitoyen·ne·s et que votre dévouement au service public vous inciteront à prendre cette question au sérieux. Je me permets de vous demander un suivi afin de connaître votre position sur ce sujet ainsi que les mesures que vous comptez prendre.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur/Madame Nom du ou de la député·e, l'expression de ma considération distinguée.

Votre nom

Votre adresse

Ville, code postal